

Dans la criminalité sanguinaire, la superstition intervient assez fréquemment¹. Je n'affirmerais pas qu'il ne demeurât point quelques traces du *Vaudou* dans nos Antilles françaises, et, dans mon livre, *le Crime en pays créoles*², j'ai rapporté des exemples d'attentats similaires à ce crime rituel, encore observé parmi les nègres d'Haïti.

Les coolies hindous grossissent pour une part assez large l'attentat contre la vie. Comme les catégories ethniques ne sont pas décomposées, dans les formes de la criminalité il est impossible de spécifier la proportion revenant aux immigrants et aux créoles. Mais, pris en bloc, sans distinction des éléments qui les commettent le plus habituellement, le meurtre et l'assassinat apparaissent en développement très notable, aux îles, dans l'ensemble du crime-personne. Les répartitions sont bien en rapport avec les conditions psycho-sociales des milieux. Sur 100 crimes-personnes, la moyenne du meurtre et de l'assassinat est de 38 à la Martinique, de 34 à la Guadeloupe, de 26 à la Réunion. On remarquera que la Martinique est la colonie qui possède le moins d'immigrants, et que la Réunion est celle qui en possède le plus.

f. *Empoisonnements*. — L'empoisonnement passait autrefois pour très fréquent aux colonies. Tout en répétant que l'esclave était un être passif, incapable de penser, à peine supérieur à l'animal, le maître avait conscience des révoltes soulevées intérieurement par son iniquité chez cette brute prétendue, et il en exagérait l'intensité, en ramenant les sentiments du noir au diapason de ses propres actes; il prêtait à l'Africain, par une inconcevable contradiction, une vindication diabo-

homme est jeune, il a vingt-cinq ans, il est robuste, il devrait travailler, il ne travaille pas. Cet homme venait de toucher quelque argent qui le mettait à l'abri du besoin immédiat. Dans un pays où tous ceux qui veulent travailler trouvent du travail..., dans un pays où l'on ne meurt pas de faim, cet homme conçoit et exécute ce crime abominable, ce crime horrible, pour voler. » (*Courrier de la Guadeloupe*, 7 février 1893.)

1. Voir plus haut.

2. Page 192.

lique, avec des aptitudes savantes à la satisfaire sans se trahir. Il est certain que le poison, arme des faibles, plus d'une fois a dû servir à l'attentat contre des personnes abhorrées, mais très craintes. Néanmoins, il n'a pu être employé ni aussi exclusivement, ni selon des méthodes aussi raffinées par les nègres, qu'on l'a prétendu¹. Il était impossible que des individus sans culture, transportés de l'ancien continent en Amérique, connussent presque d'emblée, et à fond, la flore toxique de leur nouveau pays, et, par les faits récents, il est permis d'apprécier plus sainement ceux de jadis. Or, aux îles, malgré qu'on demeure persuadé que nombre de *vieux nègres* sont toujours en possession de poisons végétaux *inconnus* des médecins, les empoisonnements, même ceux qu'on attribue *a priori* à quelqu'un de ces poisons secrets, sont déterminés par des substances d'usage habituel: l'arsenic, vendu très largement pour la destruction des rats dans les champs et les magasins de canne à sucre; le phosphore, servant à la fabrication (libre) des allumettes, divers médicaments obtenus à trop fortes doses, sans billet de prescription, en des pharmacies mal surveillées. Il y a eu, et il y a sans doute encore, beaucoup de tentatives, mais fatalement limitées à l'intention, sous la forme de maléfices destinés à opérer à distance, par émanations de matières laborieusement manipulées dans le laboratoire d'un sorcier, ou à opérer plus directement, après mélange et ingestion avec des aliments, dans l'un et l'autre cas, incapables d'exercer une action nocive, en raison de la parfaite inertie des ingrédients. On a mis sur le compte de l'œuvre scélérate la destruction rapide des bestiaux et des esclaves sur les habitations, préméditée, accomplie avec l'aide du poison pour amener la ruine des propriétaires, l'anéantissement des familles blanches ou la perte de certaines individualités, vengeances plus immédiates contre une tyrannie longtemps supportée, alors que la science ignorante ou timide des *hommes de l'art* (!) ne savait

1. Ruz, *Enquête*, Saint-Pierre, 1843; A. Corre, *Crime en pays créoles*, p. 210 et suivantes.

point apprécier les conditions de l'épidémicité morbide sur les animaux et sur les personnes, ou se laissait diriger par les préjugés de l'opinion banale, ne parvenait pas à découvrir les causes d'une maladie subite, apoplexies, accès pernicieux paludéens, etc., encore moins à raisonner la différenciation entre une maladie d'allure anormale et une intoxication. Le noir, à force de s'entendre attribuer un pouvoir occulte, finit par s'en croire investi¹. On vit, aux colonies, les mêmes scènes dérivées de la suggestion du milieu sous l'influence d'états analogues à ceux de l'hypnose et de l'hystérie (de nos jours si bien étudiés) qu'en France au seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième siècle. Empoisonneurs ou sorciers imaginaires, non seulement avouent les méfaits dont on les accuse et qu'ils n'ont pas commis, mais ils se dénoncent eux-mêmes. Le bâcher, loin d'intimider, multiplie les prétendus coupables; la mort la plus affreuse est supportée avec la stoïcité et aussi avec l'insensibilité que donne le fanatisme ou l'extase. Les magistrats créoles prennent pour guide l'abominable Code de procédure du juif converti Bodin! Le plus triste, c'est quand, sur une habitation située entre plusieurs autres où la mortalité sévit sur les familles, les esclaves et les bestiaux, l'immunité incomprise appelle la suspicion. Presque partout, les bêtes sont mal tenues, les esclaves à peine nourris

1. Le hasard fait tomber sous mes yeux, au moment où j'écris ces lignes, un passage de la relation de campagne du colonel Frey au Niger (1885-1886, p. 261), qui montre bien cette action de la conviction ambiante sur la conviction intrinsèque du nègre, à propos des choses les plus abracadabrantes. C'est une croyance répandue, parmi les noirs, que certains hommes peuvent se métamorphoser en tel ou tel animal. A Sedhion, un certain Dugé passait pour se changer toutes les nuits en calman. Un soir, un ami de Dugé, se baignant dans le fleuve, est mordu à la jambe par un de ces terribles amphibiens : « Laisse-moi, Dugé; cesse cette mauvaise plaisanterie, » crie-t-il; non sans peine, il parvient à se dégager, et le lendemain, rencontrant Dugé sous sa forme naturelle, il lui adressa les plus vifs reproches. L'autre de répondre sentencieusement, avec l'accent de la conviction de ses métamorphoses : « Ce sont des affaires de nuit. »

et abrités, soumis à un travail excessif, les maîtres eux-mêmes exposés aux émanations délétères des marais, dans leurs maisons de construction et d'orientation défectueuses, aux affections du foie et de l'intestin, au cours d'un régime intempérant ou irrégulier, et les germes morbides s'abattent sur des masses en état de réceptivité si propice. Mais quelques habitants, quelques directeurs d'exploitation ont l'intuition de l'hygiène, et par l'application de ses lois devinées, se préservent contre les atteintes qui frappent leurs voisins; malheur à eux s'ils éveillent à leur insu des sentiments de jalousie; ils ne tarderont pas à être accusés d'association coupable avec des nègres empoisonneurs, et s'ils évitent les sévérités d'un code impitoyable, ils auront peine à se soustraire à la tyrannie de l'opinion, à l'hostilité de tous. De justes réserves, une fois faites, il faut convenir que l'empoisonnement n'était pas absolument un mythe aux colonies. Il importe de se prémunir contre les opinions extrêmes. Si l'on doit récuser la fréquence inouïe et les modes ultra scientifiques de ce crime dans les milieux esclavagistes, il y a aussi à reconnaître son existence par cas isolés et parfois une certaine habileté chez ses auteurs. Mais ceux-ci ne sont pas exclusivement des nègres, et les mobiles ne se rattachent pas seulement à des impulsivités de réaction contre une oppression. Dans le monde libre, le poison, entre les mains des femmes, est le moyen de dénouer des situations galantes, de trancher des questions de rivalités ou de vindictes sexuelles..., et alors l'opinion et les magistrats s'émeuvent assez peu des conséquences! A Saint-Domingue, une mulâtresse, qui avait pour amant un mulâtre marié, furieuse de le voir retourner à sa femme, dissimule sa rage, « continue à entretenir avec les deux époux des relations d'amitié assez intimes, pour les attirer chez elle et les empoisonner l'un et l'autre dans un dîner... » Vers le même temps et dans la même colonie, une jeune blanche est véhémentement soupçonnée d'avoir mis son mari en terre au moyen du poison, avec la complicité d'« un gros et vigoureux nègre, qui, depuis lors, paraît avoir acquis sur sa maîtresse un ascendant très décidé. » On ne s'occupa point d'in-

struire sur ces faits, et le mari de la seconde mégère fut tenu pour suicidé¹. De nos jours, c'est en circonstances analogues que se produisent d'ordinaire les empoisonnements... Mais les parquets ne restent plus indifférents. En mai 1876, à Saint-Pierre (Martinique), un habitant mourait d'une manière inopinée, en présentant des symptômes assez étranges, pour que la rumeur publique fit naître une accusation sérieuse d'empoisonnement. La justice s'en préoccupa et une instruction fort bien conduite dévoila ce qui suit : une mulâtresse sur le retour avait successivement perdu trois amants; tous trois étaient tombés malades après avoir bu, chez elle, des grogs au rhum, et n'avaient pas tardé à succomber. Le dernier, un nègre, fut, quelque temps après sa mort, et sur les suspicions déjà très dessinées d'un crime, l'objet d'une expertise, qui, tout d'abord, ne donna que des résultats assez vagues. Mais le fils de la mulâtresse, sur le point de mourir, à l'hôpital, fit des révélations d'après lesquelles une nouvelle expertise mit enfin sur la voie de l'empoisonnement. L'agent, c'était le perchlore de fer à doses massives, mais cependant assez fractionnées pour pouvoir être dissimulées dans les grogs au rhum. Le jeune homme, atteint d'un ulcère chronique à la jambe, se faisait délivrer sans peine de grandes quantités de solution en diverses pharmacies; sa mère accumulait les provisions afin de s'en servir au moment opportun. Mais le mobile? On le supposa de nature assez complexe. La misérable était logeuse et ses amants demeuraient chez elle; peut-être les empoisonnait-elle afin de dérober leurs effets, et comme elle n'avait de place que pour un, elle remédiait au nombre immédiat par la succession répétée; mais elle avait deux filles fort jolies et à leur début sur la scène galante; peut-être agissait-elle aussi par vengeance ou jalousie, après avoir surpris quelque tentative de liaison de ses amants avec l'une ou l'autre des demoiselles².

1. De Wimpfen, *Voyage à Saint-Domingue*, I, 15-16.

2. D'après une communication verbale de M. Portes et le rapport médico-légal publié par MM. Portes et Bérenger-Féraud (*Annales d'hygiène et de médecine légale*, 3^e s., I, 1879).

Le crime est devenu rare, sur les statistiques officielles. Ses proportions centésimales, dans l'ensemble du crime-personne, ne s'expriment que par des fractions assez insignifiantes.

g. *Outrages à la morale publique et attentats aux mœurs, attentats à la pudeur et viols, avortement et infanticide.* — Voici d'abord les proportions pour 100 de ces formes de l'attentat dans le délit et le crime contre les personnes :

	Outrages à la morale publique et attentats aux mœurs.	Attentats à la pudeur et viols.	Avortements et infanticides.
A la Martinique....	2,2	30,8	0
A la Guadeloupe....	1,9	21,8	5,0
A la Réunion.....	2,9	45,2	2,8

L'extrême relâchement des mœurs explique la forte proportion des délits et des crimes issus de l'impulsivité génésique. Mais il est utile de faire remarquer que, si la fréquence de ce genre d'attentats relève assez ordinairement de l'alcoolisme, elle apparaît aussi la conséquence d'une grossièreté native, d'une naïveté dans l'expression des habitudes, susceptibles de lui mériter une atténuation relative. Chez nous, au contraire, que les entraînements se rattachent ou non à quelque trouble mental, ils reconnaissent plutôt pour cause initiale et réelle des excès dans la débauche affinée; ils se relient, directement ou indirectement, à des besoins factices de satisfaire à une sexualité pervertie par l'abus ou par la recherche de jouissances toujours nouvelles dans l'abus. Au sein du milieu créole, l'attentat génésique demeure à peu près concentré dans la plus basse couche de la couleur, c'est-à-dire chez des inéduqués ou des rétrogrades sans avoir eu l'initiation civilisée; dans les grandes villes métropolitaines, où l'attentat se répartit entre les couches les plus extrêmes, il est, à différents degrés, marqué dans toutes au coin de l'assuétude à des conditions très avancées, presque de l'épuisement dégénératif; ici il revêt trop souvent des formes antiphysiques, là il ne s'écarte guère de la note naturelle. Aux îles, on ignore la débauche savante

ou on la pratique peu ; la pédérasie est très rare (il est vrai que la fréquence des liaisons lesbiennes entre femmes établit une compensation singulière). Les attentats sur les petits garçons ne sont pas toutefois inconnus (j'en ai rencontré plusieurs cas dans la belle série de rapports judiciaires du docteur Carreau, de la Pointe-à-Pitre) ; mais ils sont une exception remarquable, à côté de la multiplicité de ceux commis ou tentés sur les petites filles. Le noir, qui est l'auteur ordinaire de ces actes, ne s'embarrasse pas en de longs préambules. Il essaie d'aller droit au but par les moyens à sa portée, brutaux ou grossièrement rusants. S'il se livre à des gestes obscènes avec des filles adultes, c'est qu'il croit répondre à des goûts corrélatifs chez l'objet de son appétit (aux bamboulas, ou réunions de danse, la négresse le dispute au nègre en lascivité de propos et de maintien) ; s'il essaie de prendre ce qu'on lui refuse, c'est qu'il s'imagine que la résistance est feinte pour le mieux exciter (les plaintes en tentatives de viol émanent de filles qui n'en sont plus depuis longtemps à défendre un capital, crédité à tout le monde) ; s'il n'emploie pas la force, comme en batifolant, il a recours à la surprise, se glissant auprès de la femme somnolente, le jour, à l'heure de la sieste, ou durant le sommeil de la nuit, avec l'idée qu'on consentira tacitement à tout ce qui adviendra, une fois le premier pas accompli. Ce dernier mode de viol est très caractéristique, et il est exécuté avec une effronterie qui justifie davantage l'hypothèse de la bonne foi la plus entière chez l'homme en sa façon d'obtenir une faveur irrefusable¹. Où le noir accuse quelque instinct moins naïf et déjà quelque perversion de civilisé, c'est dans ses attentats sur l'enfant ; mais il faut dire à sa décharge que, dans l'immense majorité des affaires de viol, ou plutôt d'attentats à la pudeur sur des petites filles que j'ai dépouillées, les victimes apparaissaient comme des débauchées très précoces, adonnées à la masturbation, ayant même eu des relations avec des hommes, et maintes fois comme des instruments de chan-

1. *Crime en pays créoles*, p. 248.

tage entre les mains de leurs parents. A côté du noir, le coolie hindou se distingue par un genre d'attentat qui rentre bien dans ses tendances sexuelles de vieux civilisé ; lui prend la femme ou la petite fille, sachant fort bien qu'il agit contre leur gré ; il assouvit un besoin, qu'excuse jusqu'à un point une privation trop absolue, en raison du petit nombre d'éléments féminins dans sa catégorie ; mais s'il est encore un brutal, il n'est plus un naïf.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit, à propos de l'avortement et de l'infanticide, lorsque je traitai des mœurs générales et des facteurs du crime-délit.

Le *suicide*, cette forme de l'impulsivité qui, par sa nature et son point de départ, présente des analogies si étroites avec le crime, comme lui relève si fréquemment de l'aliénation mentale, est en progression très notablement inférieure à celle qu'il accuse parmi nous, aux colonies. En France, dans ces dernières années, il a atteint la proportion de 1 pour 5 000 habitants. A la Martinique, pour les années 1888, 1890 et 1891, il y a 15,17 et 11 suicides, soit une moyenne annuelle de 14 ou 1 sur 12 140 habitants. A la Guadeloupe, l'année moyenne, de 16,8 dans la période 1879-1883, est de 18,5 dans la période 1886-1891 ; la moyenne de 18,5 donne 1 suicide sur 9 730 habitants. A la Réunion, dans la première moitié de la période décennale 1881-1890, il y a 14½ cas, soit une moyenne de 28,8, et, dans la seconde moitié, 78, soit une moyenne de 15,6, en tout 222 cas, moyenne 22,2, 1 sur 8 108 habitants. Ces chiffres sont loin d'être en rapports directs avec ceux de la population immigrante. C'est que, si le suicide est commun dans cette dernière, il se manifeste également dans tous les autres groupes de la population. D'une manière générale, le suicide est en rapport renversé avec l'évolution du crime-délit.

Le suicide était jadis très fréquent parmi les noirs esclaves¹. C'était, pour ceux qui n'osaient réagir par le crime contre

1. Malenfant, *les Colonies*, p. 214.

le maître et ses satellites, le moyen de s'affranchir d'une existence insupportable. Souvent, il revêtait le double caractère d'un attentat contre soi-même et contre autrui : l'esclave, résolu à disparaître, prenait sa détermination suprême avec l'idée dominante de priver le propriétaire d'une tête de travailleur et par conséquent d'une valeur appréciée, tantôt avec l'intention de compromettre un congénère, rival d'amour, espion du commandeur ou dénonciateur, quelquefois l'auxiliaire cruel du maître ; dans ce dernier cas, le moribond accusait son ennemi de lui avoir administré le poison, ou l'homme s'arrangeait de façon à ce que des soupçons tombassent d'eux-mêmes sur l'objet de sa haine. Ce mode de vengeance a, dans la race affranchie, des survivances curieuses équivalentes. Les dénonciations calomnieuses, entre nègres, sont assez communes à l'occasion de causes plus ou moins futiles ; elles s'appuyent quelquefois sur des auto-mutilations, assimilables à un suicide incomplet. Je dois un exemple de cette forme étrange de l'attentat à une communication de M. de Chalus, ancien chef du parquet de la Réunion ; mais la note n'établit pas très catégoriquement si l'auteur est un noir ou un Indien. C'était, en tout cas, un travailleur, employé sur une habitation sucrière ; il s'abattit une main, qu'on trouva dans la gueule d'un porc, et, lorsqu'on l'interrogea sur sa blessure, il affirma qu'elle lui avait été faite par son maître ; convaincu de mensonge, il finit par avouer qu'il s'était mutilé lui-même, afin d'avoir un prétexte pour accuser son maître. Les mêmes désespérances provocatrices du suicide chez l'esclave d'autrefois se retrouvent chez les coolies hindous. Sous l'empire de la nostalgie, sous la navrance des misères accumulées, devant l'indifférence d'une administration prétendue protectrice, ils se laissent mourir en quelque coin de bois, ou se pendent, s'ils ne commettent un crime pour se faire emprisonner et envoyer à la Guyane. Mais, dans les catégories de parias, tous les suicides ne reconnaissent pas pour mobiles des influences où se dessine le défaut de combativité. A côté des suicides de causes communes, il y a des suicides de causes exceptionnelles et qu'on pourrait appe-

ler nobles. Lors du tragique assassinat du colonel Mauduit, à Saint-Domingue, son domestique, noir esclave, impuissant à le défendre, se tua sur son corps, ne voulant pas survivre à son maître qu'il affectionnait. Je rattacherai aux suicides de cet ordre ceux que les statistiques relèvent avec la mention « pour éviter des poursuites criminelles ». L'homme qui s'est laissé aller jusqu'au crime et cherche dans la mort le moyen d'éviter le déshonneur du châtement, s'il est un criminel, n'est point un taré ni un lâche, et il montre par sa détermination qu'il restait en possession de hauts sentiments. Ce suicide s'observe à peu près exclusivement parmi les créoles qui ont reçu quelque éducation. Le rôle incontestable de l'alcoolisme se dissimule, dans les tableaux officiels, sous la rubrique des « causes diverses ou inconnues ». La même note de passion génésique qu'on peut retrouver dans l'étiologie du crime se manifeste dans les suicides par jalousie ou chagrins amoureux. Les suicides sont rares chez les femmes, et, dans l'un et l'autre sexe, au-dessous de vingt ans comme au-dessus de soixante. Ils ont leur maximum entre vingt et quarante ans. Voici comment ils sont décomposés, d'après les statistiques de la Guadeloupe et de la Réunion :

		Suicides : année moyenne.	
		Guadeloupe (1886-1891).	Réunion (1881-1890).
Selon les sexes...	Hommes.....	16,8	21
	Femmes.....	1,6	1,2
		18,4	22,2
Selon les âges....	Moins de vingt ans.....		1,0
	De vingt et un à quarante ans.....		11,3
	De quarante et un à soixante ans..		7,6
	De plus de soixante ans.....		4,1
			1,2
			2,2
Selon les causes...	Par jalousie, chagrins d'amour.....	3,5	1,8
	Par nostalgie.....	0,6	3,6
	Par maladies, aliénation mentale...	2,3	6,9
	Par causes diverses ou inconnues...	9,8	7,7
			18,4

OBSERVATION. — Le mode de beaucoup le plus fréquent est la pendaison ; l'arme à feu n'est employée que par les créoles.

A la Réunion, les modes sont ainsi répartis :

Strangulation (pendaison).....	17,3	} 22,2
Asphyxie (submersion).....	0,6	
Armes à feu.....	1,8	
Autres modes.....	2,5	

Je ne me suis pas occupé de la Guyane. Les fragments de statistiques que j'ai réunis sur cette colonie sont de valeur médiocre, et le milieu, aujourd'hui d'importance et d'intérêt très restreints, n'offrirait en réalité, comme susceptibles d'observations utiles, que les éléments de la relégation et de la transportation. Les noirs Bonis, tribu d'anciens marrons, vivent indépendants, tout au moins sous l'autorité très fictive de notre gouvernement¹, et l'on peut en dire autant des Indiens autochtones. Les créoles sont peu nombreux, et ceux du pays se sont confondus avec les immigrants de la Guadeloupe et de la Martinique; les blancs sont noyés parmi les hommes de couleur. Dans ce petit monde, qui ne forme d'agglomération sérieuse qu'à Cayenne, et partout ailleurs se rencontre par minuscules fractions ou se condense très loin vers la région intérieure des mines d'or, le crime-délit ne paraît pas très intensif; un calme quelque peu apathique règne entre des catégories, que l'intimité ou l'extrême rarefaction des contacts, selon les lieux, une certaine égalité dans les fortunes, amenée par l'industrie de l'or, préservent des conflits de couleur; les luttes politiques jettent bien par éclats de la discorde, mais celle-ci est éphémère et n'arrive jamais à exalter les esprits au point de les entraîner jusqu'à l'attentat, comme aux Antilles. Mais, à côté de ces populations normales, il en existe une autre, composée d'anormaux et de tarés. On a compté sur ces rebuts de la métropole et des colonies pour aider au repeuplement d'une région jadis florissante avec l'appoint du nègre esclave, y faire naître les grandes industries agricoles, y créer un milieu social comparable à celui des meilleures collectivités.

1. Ou plutôt du gouvernement hollandais, qui a réclamé leurs territoires.

On n'a pas assez réfléchi aux conditions de l'insalubrité du climat ni à la qualité des éléments nouveaux importés. Si les résultats obtenus à la Nouvelle-Calédonie avec les relégués et les transportés sont loin de répondre aux sacrifices de la France, ceux que l'organisation pénitentiaire a produits à la Guyane sont encore plus douteux. Un très petit nombre de ménages de concessionnaires ont réussi à se maintenir; ils trouvent par le travail une existence relativement facile et réhabilitante; mais ils ne font point souches de générations assez vigoureuses pour contribuer efficacement au développement de la population. Les autres provenances de la transportation disparaissent par la maladie, les évasions, ou demeurent réfractaires à tout amendement.

Saint-Pierre et Miquelon. — Ces deux îlots, seuls vestiges de notre domination au Canada et dépendances, ont à peine 6000 habitants, un peu plus de la moitié nés dans le pays, issus de familles locales d'origine basque, normande ou bretonne, quelques-unes flamandes; un cinquième environ de provenance métropolitaine; le reste, composé de créoles antilliens et d'étrangers. La population est presque entièrement concentrée à Saint-Pierre. Elle vit de l'industrie de la pêche (celle de la morue) qui, chaque année, à la belle saison, augmente ses éléments fixes d'éléments passagers, tous marins. Dans ce milieu, tout à fait analogue aux centres maritimes d'Europe, chaque catégorie ethnique apparaît bien, par le détail, avec son tempérament propre; mais une dominante commune naît d'habitudes professionnelles communes. Les mœurs sont grossières, crapuleuses même, chez les matelots, et l'intempérance (jusqu'à un point excusable dans un pays froid et humide, parmi des gens voués au plus rude des métiers, sans autre distraction que la taverne) leur communique malheureusement un cachet de violence brutale. Ces défauts sont rachetés par une grande honnêteté dans les rapports d'affaires, beaucoup d'activité, de laboriosité et de courage. Mais hélas! ils ont trop fréquemment des conséquences fâcheuses, au cours

de rixes où le couteau joue son rôle. Les meurtres et les assassinats sont rares, très rares, et, quand ils se produisent, ils sont dus à l'alcoolisme.

CONCLUSIONS.

Toutes les races humaines ont un même fonds de sentiments égoïstes et antialtruistes, susceptibles de les entraîner dans une même voie de réactions intrinsèques et extrinsèques. Celles-ci croissent avec les besoins, réels ou factices. Il est donc naturel et logique qu'elles soient plus limitées chez les peuples enfants. D'une manière générale, il y a moins de crimes proprement dits dans les milieux incivilisés que dans les milieux civilisés.

La civilisation vaut-elle donc moins que l'état sauvage? Je ne prétends pas répondre par une affirmative, non plus que par une négative absolue.

La civilisation contribue à détruire certaines habitudes ancestrales certainement très détestables, mais elle les remplace par des vices très dégénératifs. Elle est le moyen d'usure pour les races appelées à se succéder les unes aux autres sur la grande scène de l'histoire. Elle précipite la disparition des races les moins résistantes, déblaie le terrain des compétitions de second ordre, concentre ses effets sur les races les plus intelligentes, qu'elle rend plus scélérates. Elle reste toujours le masque d'une sauvagerie sans doute indélébile, sous le vernis de bon ou de mauvais aloi qu'elle répand.

Elle est particulièrement dangereuse, quand elle s'impose à des races, qui, tout en gardant leurs caractères originels, l'acceptent ou la subissent sans transition ménagée ou malgré leur incapacité cérébrale et sociale à s'assimiler ses modes.

La colonisation est un de ses procédés d'adaptation hypocrite et trompeuse.

Coloniser et civiliser, cela veut dire: user et abuser de la force pour exploiter les faibles et se substituer à eux, contraindre des peuples, en possession d'habitudes à leur conve-

nance et souvent très morales, à échanger celles-ci contre de nouvelles, pour eux très incompatibles avec leurs tendances et très corruptrices.

Qu'on cesse de répéter ou de vouloir donner à entendre que cela est l'équivalent d'une amélioration morale ou sociale pour les races soumises.